

## DECISION DU MAIRE 2025/017

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### **OBJET :**

**Avenant 1 – Bail de location du droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre Lot 1**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2016 autorisant la signature du bail relatif au droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre – Lot 1 de la forêt de Germigny,

Vu le bail de location du droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre – Lot 1 de la forêt de Germigny, signé le 03 mai 2016 et consenti pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mars 2025,

Vu la proposition de Madame la Directrice du Centre Hospitalier d'Aligre de signer un avenant N° 1 au bail de location du droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre – Lot 1 de la forêt de Germigny, avec pour effet la prolongation de celui-ci pour une période d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, dans les mêmes conditions que le bail initial mentionné ci-dessus,

Considérant que la location du droit de chasse permet de réglementer les jours de chasse pour les parcelles concernées et de trouver un compromis entre chasseurs et promeneurs et que par conséquent il est nécessaire d'accepter la signature de l'avenant N° 1,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De signer avec le Centre Hospitalier d'Aligre l'avenant N° 1 du bail de location du droit de chasse sur les propriétés du Centre Hospitalier d'Aligre – Lot 1 de la forêt de Germigny, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

**ARTICLE 2 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- ✓ au représentant de l'Etat,
- ✓ à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- ✓ à Madame la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 16 avril 2025

Edith GUEUGNEAU  
Maire

